



LES CLASSES D'EAU

JEUDI 17 OCTOBRE 2024

OBJECTIF DES CLASSES D'EAU

Les classes d'eau organisées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie (A.E.S.N.) ont pour objectif principal de sensibiliser les jeunes et le grand public aux enjeux de la protection de l'eau et de l'environnement aquatique.

Ces classes d'eau sont conçues pour :

- **Éduquer** les participants sur le cycle de l'eau et sur la gestion des ressources en eau, afin de mieux comprendre son importance vitale.
- **Promouvoir** les gestes écologiques pour préserver cette ressource, comme la réduction de la pollution et l'économie d'eau.
- **Encourager l'engagement citoyen** en matière de protection de l'environnement, en sensibilisant sur les impacts des activités humaines sur la qualité des eaux.
- **Montrer les actions locales** de gestion de l'eau, telles que le traitement des eaux usées, la gestion des rivières et la biodiversité aquatique.

Ces programmes sont souvent élaborés en partenariat avec des collectivités, des syndicats intercommunaux (comme le SIAM), et des écoles, afin de permettre aux élèves de découvrir le milieu aquatique à travers des activités pédagogiques et ludiques.

Conformément à l'article 3 des statuts du Siam, le Syndicat assure des **missions de pédagogie** et de **sensibilisation tout public** concernant le cycle de l'eau.

POURQUOI FAIRE UNE CLASSE D'EAU ?

Faire une **classe d'eau** présente de nombreux avantages, tant pour les participants que pour l'environnement. Voici quelques raisons clés pour lesquelles ces initiatives sont importantes :

Sensibilisation à la protection de l'eau

Une classe d'eau permet de sensibiliser les participants, souvent des enfants et des jeunes, aux enjeux liés à l'eau, une ressource précieuse mais vulnérable. Ils apprennent comment leurs actions quotidiennes peuvent affecter la qualité de l'eau et l'environnement.

Compréhension du cycle de l'eau

En participant à une classe d'eau, les élèves découvrent le cycle naturel et domestique de l'eau, de sa source à son traitement, en passant par son usage. Cela favorise une meilleure compréhension des systèmes d'assainissement, d'épuration et de distribution d'eau potable.

Encourager des comportements éco-responsables

Les classes d'eau visent à encourager des gestes écocitoyens comme l'économie d'eau, la réduction de la pollution des eaux (produits chimiques, plastiques) et la préservation des milieux aquatiques. Ces initiatives permettent aux jeunes de développer des habitudes plus respectueuses de l'environnement.

Renforcement des connaissances scientifiques et environnementales

C'est un moyen concret de renforcer l'enseignement des sciences, avec une approche pratique sur des sujets tels que la biodiversité aquatique, la qualité de l'eau et les écosystèmes liés. Les activités sont souvent ludiques et pédagogiques, favorisant l'apprentissage par l'expérience.

Préparation des jeunes aux enjeux environnementaux

Les jeunes sont confrontés très tôt aux défis environnementaux actuels et futurs. La classe d'eau leur donne des outils et des connaissances pour comprendre ces défis et s'y préparer, en cultivant une sensibilité écologique.

Découverte de l'environnement local

Elle offre l'opportunité de découvrir l'écosystème local, notamment les rivières, les zones humides et les espèces qui y vivent, souvent à travers des excursions et des activités sur le terrain.

En résumé, une classe d'eau est un dispositif éducatif essentiel pour éduquer et responsabiliser les jeunes générations sur la gestion de l'eau et la protection de l'environnement, tout en leur offrant des connaissances et des compétences qui leur seront utiles dans leur vie quotidienne.

FONCTIONNEMENT DES CLASSES D'EAU

Le **fonctionnement des classes d'eau** repose sur un cadre éducatif structuré, conçu pour sensibiliser et informer les participants sur l'importance de l'eau, sa gestion et sa préservation. Voici comment cela fonctionne généralement :

Organisation et partenariats

Les classes d'eau sont souvent organisées en partenariat avec des collectivités locales, des syndicats intercommunaux (comme le SIAM), des agences de l'eau (comme l'AESN), des établissements scolaires et des associations environnementales. Ces partenaires apportent un soutien logistique, pédagogique et financier pour assurer la réalisation du programme.

Participants ciblés

Elles sont principalement destinées aux **élèves des écoles primaires** et des collèges, mais des sessions peuvent être adaptées pour des lycéens ou des adultes dans un cadre de sensibilisation plus large. Les classes d'eau peuvent impliquer des enseignants, des éducateurs, des techniciens de l'eau et des animateurs spécialisés.

Pédagogie et thèmes abordés

Les classes d'eau sont conçues autour de modules pédagogiques comprenant :

- **Le cycle de l'eau** : naturel (pluie, rivières, nappes souterraines, évaporation) et domestique (production d'eau potable, assainissement).
- **La qualité de l'eau** : analyses de la pollution, la surveillance de la qualité de l'eau et les impacts des activités humaines.
- **La biodiversité aquatique** : découverte des écosystèmes, des espèces locales et de leur importance.
- **La gestion durable de l'eau** : préservation de la ressource, techniques de traitement des eaux usées et d'épuration.

Les thèmes sont abordés à travers des cours interactifs, des expériences pratiques et des supports pédagogiques comme des jeux, des vidéos et des activités en plein air.

Activités sur le terrain

Les classes d'eau incluent souvent des **sorties sur le terrain** : visites de stations d'épuration, de rivières, de zones humides ou de stations d'eau potable. Cela permet de voir concrètement le fonctionnement des infrastructures liées à l'eau. Les élèves peuvent réaliser des analyses de la qualité de l'eau (prélèvement d'échantillons, utilisation de kits d'analyse), observer la faune et la flore aquatiques avec des outils comme des loupes binoculaires, ou participer à des ateliers pratiques (réalisation de maquettes sur le cycle de l'eau, simulations).

Encadrement et animation

Les classes d'eau sont généralement animées par des **experts** ou des **animateurs spécialisés** dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de l'écologie. Ceux-ci guident les participants dans leurs découvertes et les activités pratiques. Les enseignants jouent également un rôle clé en intégrant ces activités dans leur programme scolaire, en coordination avec les objectifs pédagogiques nationaux.

Durée et suivi

Une classe d'eau doit se dérouler sur cinq jours minimums, selon les moyens disponibles et les objectifs fixés. Des **supports pédagogiques** (fiches, dossiers, cahiers d'activités) sont souvent distribués, permettant aux participants de poursuivre l'apprentissage après la classe d'eau. Des évaluations ou des restitutions de projets peuvent aussi être prévues à la fin pour mesurer les acquis des participants.

LE RÔLE DU SIAM

Le **SIAM, agence relais de l'Agence de l'eau**, (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) joue un rôle essentiel dans les **classes d'eau**, en particulier dans le cadre de la sensibilisation à la gestion des ressources en eau et à la protection de l'environnement aquatique. Voici les principaux aspects du rôle du SIAM au sein de ces classes :

Organisation et animation des classes d'eau

Le SIAM participe activement à l'organisation des **classes d'eau** en collaboration avec les écoles, les collectivités locales et des partenaires comme l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Il met à disposition des **animateurs spécialisés**, qui conduisent les sessions pédagogiques. Ces animateurs sont chargés de faire découvrir aux élèves et au public les différentes facettes de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

Visites des infrastructures de traitement des eaux

Une composante clé des classes d'eau gérées par le SIAM est la **visite des infrastructures de traitement des eaux usées**. Les élèves peuvent observer directement le processus de traitement des eaux, de la collecte des eaux usées à leur purification avant rejet dans l'environnement. Ces visites permettent de comprendre le rôle crucial du SIAM dans l'assainissement des eaux des 32 communes qu'il dessert, et d'apprécier l'importance des technologies et des systèmes mis en place pour préserver la qualité des rivières et des nappes phréatiques.

Promotion des trois parcours pédagogiques

- **Parcours Eau** : axé sur le cycle de l'eau, les infrastructures de distribution et d'assainissement, et la gestion durable de cette ressource.
- **Parcours Biodiversité** : focalisé sur la faune et la flore des milieux aquatiques, en sensibilisant les jeunes aux écosystèmes locaux et à leur préservation.
- **Parcours Énergies** : centré sur la valorisation des sous-produits issus de l'assainissement, comme la production d'énergie à partir des boues d'épuration, un aspect innovant des activités du SIAM.

Sensibilisation à la gestion des ressources en eau

Le SIAM, à travers ces classes d'eau, cherche à éduquer les participants sur la **gestion durable de l'eau**, en mettant l'accent sur des pratiques telles que l'économie d'eau, la prévention de la pollution, et l'importance de traiter correctement les eaux usées pour préserver les milieux naturels. Les élèves découvrent également les enjeux liés à la **biodiversité aquatique** et l'impact des activités humaines sur les écosystèmes locaux.

MONTER SON PROJET CLASSE D'EAU

Le formulaire de demande d'aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, un par classe participante, dans lequel doit apparaître: (version numérique disponible sur simple demande par mail ou sur le site internet www.siam77.fr)

- Le projet pédagogique,
- Les différentes interventions et sorties,
- Le budget prévisionnel,
- L'emploi du temps détaillé,
- La « Demandes et Engagements » et le « Mandat au relai de l'Agence de l'Eau »
- Les signatures de l'enseignant et le cachet de l'école doivent obligatoirement apparaître. Le **demandeur** est l'enseignant,
- Un RIB de l'école,
- Les devis (au nom de l'école) ,
- La convention fixant les modalités de reversement de la subvention.

LES IMPÉRATIFS DU PROJET

- Dépenser l'intégralité de la subvention .
- **Un livret de bord par classe participante** est à remettre impérativement après la classe d'eau ainsi qu'un bilan qualitatif rédigé par l'enseignant et les factures acquittées des dépenses classes d'eau.
- Il est vivement recommandé de participer à une animation autour de la mare ou une visite de la station.
- Certaines **activités** sont **refusées** par l'**AESN**. (ex : Sea life, Paris, Giverny ...)
- **Sorties et interventions locales obligatoires.**
- **Diversifier les interventions** et intégrer à l'emploi du temps des **interventions, des sorties et/ou de l'achat de matériel**. Par exemple, la subvention ne pourra pas couvrir seulement 3 spectacles mais vous aurez l'autorisation de prévoir un spectacle, une intervention, une sortie.
- **Ne pas dépasser 1/3 de la subvention en achat de matériel**, considéré comme de l'investissement (achats non autorisés par l'**AESN** comme les bacs à eau, les aquariums, les bassines...).
- Si achat de matériel: **privilégier les achats de livres** ayant pour thème l'eau, du **matériel d'arts visuels** et du petit matériel pour des **expériences scientifiques**.
- Remettre son projet classe d'eau au Siam au plus tard le 16 décembre 2024 pour les classes d'eau prévues de mars à juin 2025.
- Respecter les **critères d'attribution de la subvention** fixés par l'Agence de l'Eau.

LES PRINCIPAUX CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Cohérence entre l'emploi du temps et les objectifs pédagogiques,
- Etude des **cycles de l'eau naturelle et domestique** (eau potable et assainissement),
- Etude de la **gestion de l'eau et de ses acteurs** (rôle de la commune notamment),
- Découverte active de l'**environnement de proximité**,
- Apprentissage de la **citoyenneté**,
- Respect de la durée de **5 jours consécutifs**.

FONCTIONNEMENT FINANCIER

Le Siam doit **reverser l'intégralité de la subvention aux établissements scolaires.**

Versement de la subvention en 2 temps:

- **80%** sous forme d'avance après acceptation du dossier par le Siam et retour de l'accusé réception de l'**AESN** de la demande de subvention,
- **20%** après l'envoi au Siam de tous les justificatifs: ensemble des **factures acquittées**, le **livret de bord** de chaque classe participante et le bilan enseignant.

Attention: vos confirmations de réservations auprès des prestataires et les commandes de matériel ne doivent être faites qu'après réception par l'école du courriel d'accord classes d'eau envoyé par le Siam.

- **Devis** au nom de l'**école** (plus au nom du Siam),
- En cas d'une dépense commune pour plusieurs classes d'une même école, un seul devis est nécessaire, le montant est à répartir entre les classes concernées,
- Les **bons de commande** ne sont donc plus établis par le Siam,
- Libre choix du **transporteur**,
- **Factures à payer** directement **par les écoles** aux prestataires **une fois le service fait** et à transmettre au Siam.

LE LIVRET DE BORD

- **Impératif** (conditionne le maintien de la subvention),
- Remis à la **fin de la classe d'eau**,
- Doit être le **reflet des réalisations et expériences des enfants**,
- Doit contenir des **productions d'élèves**,
- Doit être rempli/**fait par les enfants**,
- Doit être **fidèle au projet pédagogique**.



LE BILAN QUALITATIF DE L'ENSEIGNANT

Il reprend:

- les dates de réalisation des classes d'eau,
- la date de clôture de la classe d'eau,
- les thématiques abordées durant la semaine,
- les activités principales réalisées,
- le type de visites effectuées,
- le ressenti de l'enseignant et des élèves.



FICHE BILAN DE LA CLASSE D'EAU 2025

Ecole :	Nom de l'enseignant :
	Classe :
Date de réalisation de la classe d'eau :	du au
Date de la séance de clôture :	date :
Le planning prévisionnel de la classe d'eau a été respecté :	OUI NON (joindre le planning modifié)
Thématiques abordées durant la semaine :	
-	
-	
-	
-	
Activités principales réalisées :	
-	
-	
-	
Types de visites effectuées :	
-	
-	
-	
Ressenti de l'enseignant :	
Ressenti des élèves :	

 joindre OBLIGATOIREMENT un exemplaire du **cahier de bord**



Tableau récapitulatif des factures :

Ecole :
Classe :
Enseignant :

Montant de la subvention Agence de l'Eau		700€ TTC
Pièce n°	Désignation	Montant
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		
16		
17		
19		
20		
TOTAUX (même si supérieur à 700 euros)		

(pensez à numéroté les factures)

LE CONCOURS

- **Annuel,**
- **Organisé par le Siam** pour les classes ayant fait une classe d'eau,
- Pour les classes **volontaires,**
- Remise des prix en fin d'année.

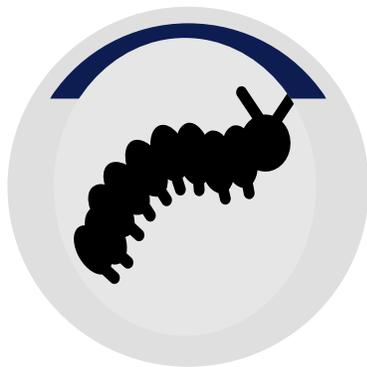
Thème 2025: « La pluie en couleur »



LES THÉMATIQUES



LE PARCOURS EAU



LE PARCOURS BIODIVERSITÉ



LE PARCOURS ENERGIE

CONDITIONS DE RÉSERVATION

- Les créneaux de ces visites et animations sont en priorité réservés aux établissements situés sur le territoire.
- Une **pré-réservation** est à faire par **téléphone** ou par **mail** pour convenir de la date et de l'horaire puis une **fiche de demande** est à adresser au Siam par mail pour bloquer le créneau.
- Une **confirmation par mail** est envoyée.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

 ACCUEIL@SIAM77.FR

 WWW.SIAM77.FR